

Statut de la fonction publique territoriale commenté

Le statut de la fonction publique territoriale enfin décrypté !

Statut de la fonction publique territoriale commenté

LES CODES

Aurélie Viot-Landais

Berger
Levrault

Parution : 24 octobre 2019
Broché | 768 p. | 16 x 24 cm
Collection : Les codes
Prix TTC : 49 €
Réf. : 121717
ISBN : 978-2-7013-2028-1

Dans un contexte de réforme de la fonction publique, suite à l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique en août dernier, les agents peuvent se retrouver perdus face aux règles qui leur sont applicables. Ce véritable « Code de la fonction publique territoriale », qui intègre ces dernières dispositions, leur permettra d'y voir plus clair et de mieux comprendre les règles régissant toutes les questions relatives à leur carrière, leur paie, etc.

En effet, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale présente les grands principes régissant le statut des fonctionnaires territoriaux.

Cet ouvrage reproduit le texte de cette loi accompagné de commentaires et explications reprenant les dispositions réglementaires et la jurisprudence la plus récente. Des annexes viennent également compléter le statut sur certains points tels que le recours aux agents contractuels. Le lecteur pourra ainsi mieux comprendre et décrypter chaque disposition.

Un outil essentiel à placer entre les mains des agents territoriaux ainsi que des gestionnaires des ressources humaines dans les collectivités locales afin de mieux répondre aux questions que leur quotidien peut soulever.

À propos de l'auteur

Aurélie Viot-Landais est maître de conférences à la faculté de droit et des sciences sociales de l'université de Poitiers et membre de l'Institut de droit public. Elle enseigne notamment le droit de la fonction publique.



Extrait de la table des matières

Index général

Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Chapitre I^{er} – Dispositions générales

Chapitre II – Dispositions relatives aux organes de la fonction publique territoriale

Chapitre II *bis* – Lignes directrices de gestion

Chapitre III – Accès à la fonction publique territoriale

Chapitre IV – Structure des carrières

Chapitre V – Positions

Chapitre VI – Appréciation de la valeur professionnelle – Avancement – Reclassement

Section I – Appréciation de la valeur professionnelle

Chapitre VII – Rémunération

Chapitre VII *bis* – Action sociale et aide à la protection sociale complémentaire des agents

Chapitre VIII – Discipline

Chapitre IX – Cessation de fonctions et perte d'emploi

Chapitre X – De l'exercice du droit syndical

Chapitre XI – Dispositions applicables aux emplois non comparables à ceux de l'État (*abrogé*)

Chapitre XII – Dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Chapitre XIII – Hygiène, sécurité et médecine préventive

Chapitre XIV – Dispositions diverses et transitoires

Annexes

Annexe 1 – Élections des représentants du personnel – Vote électronique par Internet

Annexe 2 – Formation des fonctionnaires territoriaux

Annexe 3 – Appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

Annexe 4 – Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Annexe 5 – Dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois des catégories B et C

Annexe 6 – Travail à temps partiel

Annexe 7 – Télétravail

Annexe 8 – Dispositions statutaires spécifiques aux personnels des administrations parisiennes

Annexe 9 – Titularisation des agents des collectivités territoriales sur le fondement de l'article 126, I de la loi n° 84-53

Annexe 10 – Intégration des titulaires d'emplois spécifiques de catégorie A sur le fondement de l'article 139 *ter* de la loi n° 84-53

Annexe 11 – Transmission aux services préfectoraux des actes locaux relatifs à la fonction publique

Annexe 12 – Incidences de l'indication incomplète des voies et délais de recours contentieux sur la décision individuelle

Annexe 13 – Modalités de notification d'une décision individuelle à un agent public

Annexe 14 – Voies alternatives de règlement des différends ouvertes en matière de fonction publique territoriale

Annexe 15 – Protection fonctionnelle accordée aux agents publics territoriaux

CONTACT PRESSE

Nathalie Veuillotte

nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

06.17.42.24.44 / 01.80.73.09.42

Pour plus de détails, rendez-vous sur <https://www.berger-levrault.com/fr/groupe-berger-levrault/la-maison-d-edition/>